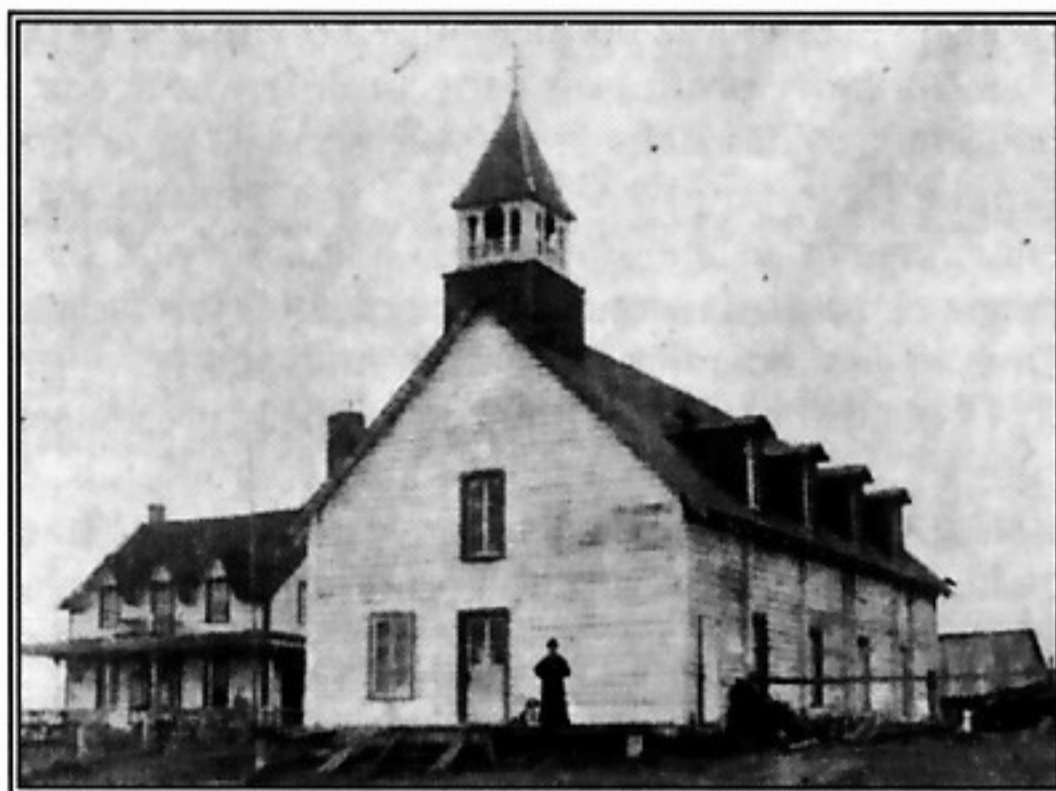


Cette opinion réfère à une possibilité mais, rien ne permet de dire si tel est le cas, à Labelle. Cette aube du 20 juillet 1996 est la journée inoubliable du déluge à Chicoutimi.

Fait à noter, « toutes les chapelles de la région sont construites sur le même plan, imaginé par le curé Labelle,

dans la pensée que, plus tard, ces constructions pourraient être transformées en presbytère ».<sup>4</sup> L'étage supérieur sert de chapelle et le rez-de-chaussée, de presbytère. Un montant de huit cents dollars est accordé par la *Société de colonisation de Montréal* pour la construction de cette chapelle. L'octroi est insuffisant mais les colons, invités par leur curé à collaborer, fournissent le bois et une bonne partie de la main-d'œuvre. Une belle occasion de témoigner leur appréciation à leur curé et une façon appréciable d'aider sans trop nuire au budget familial. Rappelons la Loi sur les lots de colonisation qui interdit au colon de vendre son bois. Une phrase d'usage courant à l'époque est la suivante : « le bois, on ne peut pas le vendre ! il faut le brûler », ou l'utiliser pour construire l'église, pourquoi pas ? Les travaux commencés au printemps 1881 se terminent en 1882.



*Première chapelle à Chute aux Iroquois, terminée en 1882.*

## PREMIÈRE VISITE DE MGR J.-THOMAS DUHAMEL - 1881

Durant les travaux de la chapelle-presbytère, et ceux qui s'effectuent simultanément sur les terres, voilà que de la visite arrive. En effet, le 10 septembre 1881, c'est la première visite pastorale dans la jeune mission de La Nativité. Il vient d'Ottawa, ce pasteur, pour visiter ces colonies naissantes. On peut imaginer la fatigue du voyage si on songe aux rudes conditions des chemins de terre à l'époque.

Les colons établis à proximité de la chapelle en construction se joignent au curé Laporte pour y accueillir leur hôte. Le lendemain, c'est le jour de la

confirmation pour la première fois à Chute aux Iroquois dans le canton Joly. Mgr Duhamel profite de cette première rencontre pour encourager les nouveaux colons dans la persévérance de la pratique d'une vie simple et rangée. Il les met en garde contre l'usage immodéré des boissons enivrantes et les exhorte à une conduite loyale sur le plan civil autant que religieux. La population est de cinquante-trois familles, deux cent cinquante âmes et cent quarante-quatre communiantes.<sup>5</sup>

Au début de janvier 1882, la chapelle-presbytère est prête à loger son curé, et les paroissiens y trouvent un endroit propice au recueillement et au culte. Durant vingt ans, cette modeste chapelle réunit sous son toit les gens de la communauté. Lorsque le curé Laporte doit quitter, en 1882, les pères Jésuites lui succèdent.

## LES PÈRES JÉSUITES

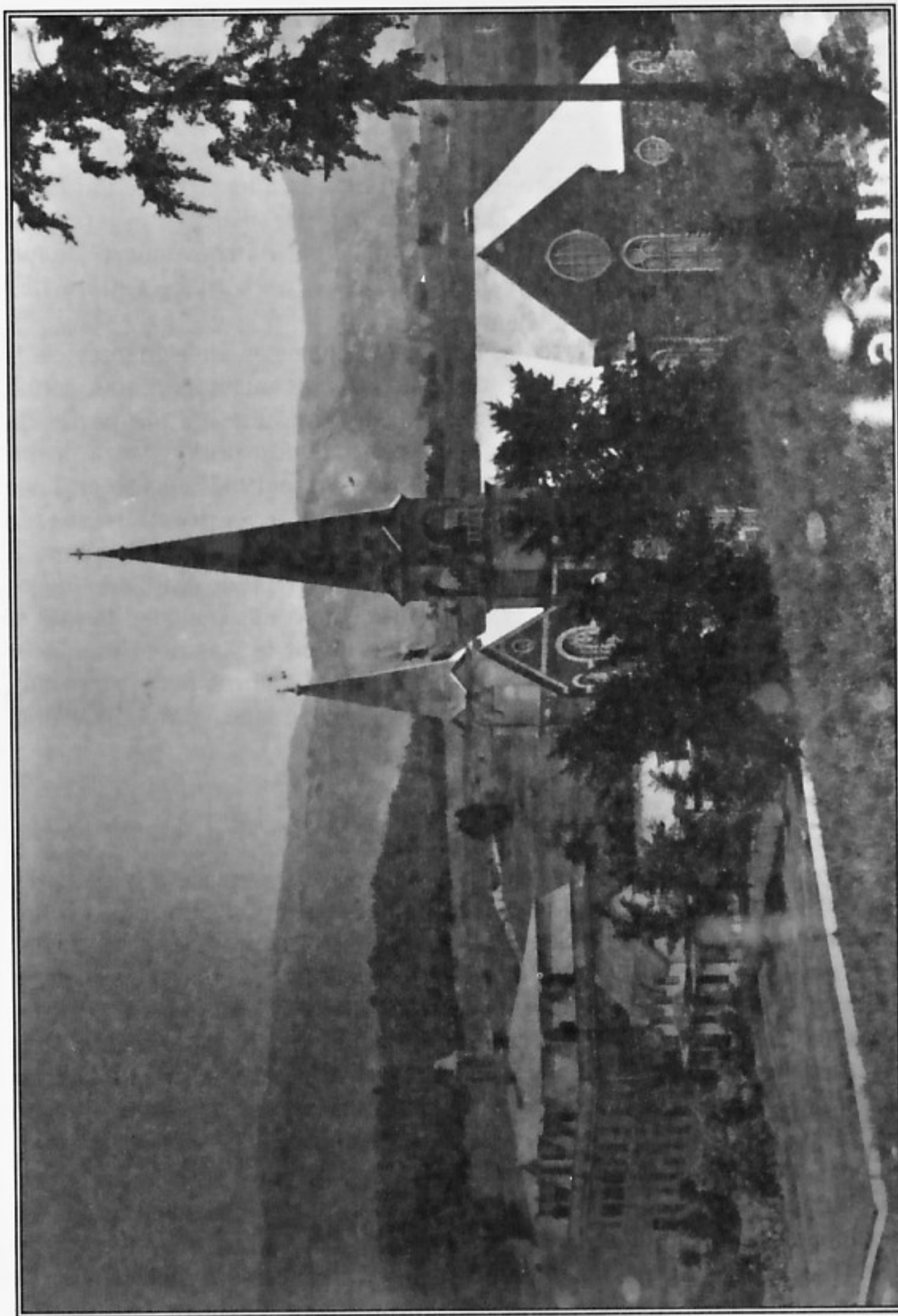
Rappelons que les missionnaires Jésuites s'amènent au pays pour la première fois en 1625.<sup>6</sup> Au temps de la Nouvelle-France, au cours du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'histoire renseigne sur l'activité intense des Jésuites au Canada. Le rappel de leur vaste expérience au pays et la force persuasive de Mgr Bourget, alors évêque du récent diocèse de Montréal, lequel est inauguré en 1836, les convainquent de revenir en 1842.

Le curé Labelle, prévoyant par nature, intéresse vers 1878, la communauté de la Compagnie de Jésus à ses projets de colonisation. Ils acceptent de prêter leur concours pour les missions du Nord. Lorsque la cure de Chute aux Iroquois devient vacante, l'appel fait à ces missionnaires pour trouver un remplaçant n'est donc pas étonnant. Le **père Jean Raynel, s.j.**, originaire de France, vient prendre la charge de la paroisse, le 16 juin 1882.

La pauvreté est navrante et la misère est grande mais le courage et la foi portent les colons dans leur labeur. Devant tant de misère et de pauvreté, le Supérieur des Jésuites et la *Société de colonisation* accordent une aide financière pour assurer au curé le nécessaire. Comble de malheur, la maladie s'en mêle. En 1885 et 1886, une épidémie sévit et vient doubler et même tripler le nombre de sépultures comparativement à 1884. Signalons la présence et le travail dévoués des prêtres diocésains à partir de 1887, moment où les Jésuites quittent la mission.

## PREMIÈRE ÉGLISE

La mission de La Nativité a fait ses preuves. Les développements rapides lui méritent un prêtre d'expérience en l'occurrence, le curé Charles Proulx



*Au premier plan, l'église du village.*

arrivé à La Nativité en 1896. Pendant son séjour d'une durée de 26 ans, il fait construire la première église à Labelle. Le système ferroviaire apporte son soutien ; la population atteint en 1901, pas loin de 1 000 habitants qui, en grand nombre, font part au curé Proulx de leur désir d'obtenir une église au plus tôt.

Administrateur d'expérience, il s'assure de procéder à l'érection *canonique et civile* de la mission de Labelle 'en paroisse'. Sans cette formalité, pas de paroisse officielle. Le 27 novembre 1901, l'archevêque d'Ottawa adopte le décret d'érection de la paroisse et le 26 mars 1902 a lieu l'érection civile de la paroisse de La Nativité.

À la demande du curé Proulx, quelques religieuses enseignantes de la communauté des sœurs de Sainte-Croix arrivent au mois d'août 1902. Quelques jours plus tard, l'incendie qui dévaste une grande partie du village, n'empêche pas le début de la construction de l'église à la mi-septembre 1902. L'année suivante, le 22 novembre 1903, l'église en belle pierre grise est terminée. Mgr Duhamel célèbre la première messe pontificale et l'abbé J.B. Proulx, curé de Saint-Lin, prononce l'allocution. À l'avenir les trois cloches, portées dans leur tour de pierre, carillonnent les invitations à la prière de l'Angélus, célèbrent, par leur mélodie, la joie et l'allégresse. Dans un tintement lent, elles sonnent le glas pour annoncer l'agonie ou la mort d'un paroissien. Ces notes lugubres permettent aux fidèles croyants, un instant de prière à travers leur travail, comme le veut la coutume du temps.

## CHANT ET MUSIQUE

Le chant, dont on dit qu'il est une double prière, a sa place à la chapelle, dès les débuts, sans musique d'accompagnement. Un bon jour, on fait l'acquisition d'un harmonium. Les musiciennes ou musiciens bénévoles sont rares. Le 28 mars 1909, lors de l'assemblée des marguilliers, il est « *proposé par Jules Brassard, secondé par Pierre Dauphin, que Mlle Laure Blumhart soit engagée comme organiste pour la somme de 100. \$ par année, et qu'elle devra s'occuper à former un bon chœur, exercer les enfants à chanter gratis (sic) à tous les enterrements* ». Laure Blumhart est réengagée l'année suivante. Le 10 janvier 1911, Alice Généreux lui succède au même salaire.

En octobre 1913, le va-et-vient dans l'église laisse savoir que, dorénavant, l'orgue résonne dans cette enceinte. La maison Casavant installe les grandes orgues à tuyaux, à deux claviers et onze jeux, pour le prix de 1 975 \$. L'excitation est à son comble. Les organistes se remplacent au fil des ans. Et puis, un jour, en 1948, Mme Côme Godard, née Lucille

Valiquette, touche l'orgue à son tour. Le curé Sicotte remarque son grand talent de musicienne et lui assure une place aux offices religieux.

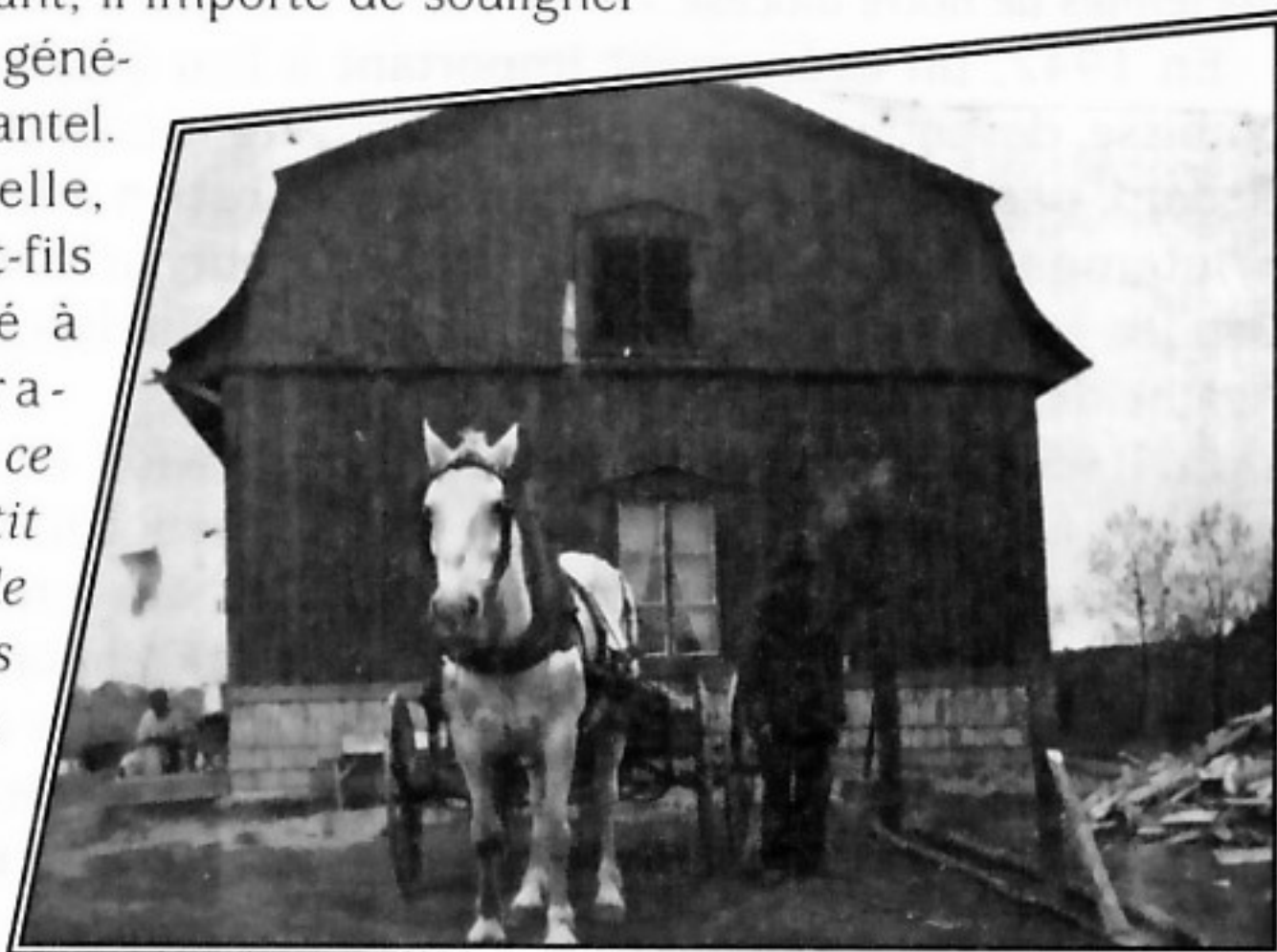
Jusqu'en 1970, elle délie l'orgue à tuyaux. Musicienne dans l'âme et de formation, tout au long de ces années, Lucille Valiquette ajoute à la beauté de la liturgie par sa sensibilité remarquable et sa façon unique de rendre les pièces musicales et les cantiques. Sous ses doigts, les plus belles harmonies se déploient pour le plaisir pieux des chrétiens réunis. Une chorale, aussi sous sa direction, permet d'entendre les plus beaux airs religieux chantés en français et parfois en latin. En plus de charmer l'assistance à l'église de Labelle, Mme Godard assure aussi la musique à l'église de La Macaza et de La Minerve lors de services funèbres et à l'église de L'Annonciation pour la célébration de mariages.

Suite à l'incendie qui détruit l'église en 1970, dans le centre communautaire construit en remplacement de l'église, Lucille Valiquette continue de remplir ce rôle liturgique; elle joue sur un orgue électronique jusqu'en 1992, ce qui couronne presque quarante-cinq ans de bénévolat en musique. Depuis, André Alexandrovitch lui succède et la chorale liturgique continue d'agrémenter le culte.

Le chant est inscrit dans l'histoire de La Nativité depuis 1883. La valeur musicale varie de même que les programmes, mais la bonne volonté des musiciens et des chantres est louable. Dans les années 1950, les Frères du Sacré-Cœur joignent leur concours. Voix d'hommes, voix de femmes et voix d'enfants vibrent dans l'église. En 1955, M. Arthur Forget dirige la chorale.

Au domaine du chant, il importe de souligner

la persévérance et la générosité de M. Alfred Nantel. Un citoyen de Labelle, Jacques Nantel, petit-fils d'Alfred et marié à Nicole Baudart raconte:<sup>7</sup> «Un matin, à ce moment-là j'étais petit garçon, je revenais de servir la messe. J'étais avec mon grand-père, il avait chanté la messe. Il me dit: "Tu sais, toi, aujourd'hui tu sers la messe,



*Alfred Nantel sur la terre paternelle en 1941.*

*puis moi, quand j'avais ton âge, j'ai servi la messe au curé Labelle, en 1878, lorsqu'il a dit la première messe à Chute aux Iroquois, sur la pointe ('à Phydime')<sup>8</sup> au bassin de la rivière.* » Cette conversation se tient sur le chemin du retour à la maison. C'est vers 1943-1944. À ce moment-là Jacques a environ 10 ans, tout comme son grand-père à la messe du curé Labelle. Ce même M. Alfred Nantel pendant plus de soixante ans, chaque matin le voit traverser une partie du village en route vers l'église. Il assure ainsi jour après jour, sa fidélité au chant de la messe. Ce souvenir évoqué permet de remonter le temps jusque dans le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle.

## UN NOUVEAU DIOCÈSE AU QUÉBEC

Le 26 avril 1913, le nouveau diocèse de Mont-Laurier est inauguré par la consécration et l'installation de Mgr François-Xavier Brunet, désormais évêque de Mont-Laurier. Le 4 août 1913, La Presse publie un article titré : « Un évêque dans les « Pays d'en-haut » »

*« En nommant Mgr Brunet au siège du nouveau diocèse de Mont-Laurier, Rome, bien conseillé, a rendu hommage aux Canadiens-français. En effet, la sollicitude du nouvel évêque s'étendra sur une partie du domaine national qui a été colonisé par les nôtres sous l'irrésistible impulsion du regretté curé Labelle et de ses disciples, et qui a, depuis le commencement de cette colonisation, été évangélisé par nos généreux missionnaires.(...) »<sup>9</sup>*

En 1917, lors de sa visite pastorale à La Nativité, considérant la paroisse elle-même, Mgr Brunet la déclare « (...)une des plus importantes et des plus anciennes de notre diocèse. »<sup>10</sup>

En 1942, un événement important a lieu à Labelle. Un enfant de la paroisse, devenu prêtre, célèbre sa première messe. Il s'agit du père Robert Godard, père du Saint-Sacrement. Son ordination a lieu le 5 juillet 1942. Au printemps 1951, il prêche un triduum eucharistique avec le père P.J. Gaudet, en préparation du grand congrès eucharistique régional de Sainte-Agathe-des-Monts.

En 1951, par décret de l'évêque, la mission estivale du lac Labelle, devient autonome et permanente sous le vocable Notre-Dame du Très Saint-Sacrement dont l'abbé Trépanier devient le curé-fondateur. L'accroissement de la population a favorisé la création de cette paroisse qui compte une vingtaine de foyers permanents et plus de cent vingt familles de vacanciers ou de villégiateurs en saison estivale. La chapelle Bastien dont nous traitons dans un chapitre ultérieur, cède sa place humblement.

Un fléau persistant à l'époque est celui de l'alcoolisme contre lequel les curés de cette paroisse s'élèvent à tour de rôle. M. l'abbé Fauteux livre une



*Fête du 75e anniversaire d'existence de la paroisse. Au centre, l'abbé Robert Godard, S.S.S.*



*Char allégorique, à l'occasion du 75e anniversaire en 1955.*

lutte acharnée ; il prône l'abstinence totale et de plus, en 1953, il fonde le Cercle des Lacordaire et des Jeanne d'Arc.

Si la vie comporte ses misères, elle sait également réserver des événements joyeux. En 1955, un comité se forme pour préparer les fêtes du 75<sup>e</sup> anniversaire d'existence de la paroisse. Plusieurs activités sont au programme dont la messe célébrée en plein air le 31 juillet. Pour la circonstance, un monument représentant le curé Labelle est conçu en réponse à une demande faite par les municipalités du Village de Labelle et du canton Joly. L'auteur-sculpteur est M. Carli, immigrant italien venu s'installer à Montréal. Le monument passe ensuite aux mains de M. Petrucci, fondeur, qui le couvre d'un ciment apprêté, son enduit final. Le prix, alors, se situe entre 5 000 \$ et 6 000 \$ et son poids varie entre une tonne et demie et deux tonnes. Au cours de la fête, on procède au dévoilement. Cette statue est érigée près de la chute, au centre du village.

## AU REPOS ÉTERNEL

Aux débuts de la mission de La Nativité, les corps des défunts sont déposés en terre dans un modeste enclos qui sert de cimetière, près de la première chapelle. Ils sont maintenant inhumés dans un vaste cimetière situé sur la route 117, à un demi-kilomètre de l'église environ, en direction nord. L'embellissement du cimetière est l'œuvre du curé Adélarde Fauteux. Charnier en pierre de granit, calvaire d'une rare beauté, statues, clôture, confèrent à ce lieu de repos un cachet de grande classe.

Pour l'authenticité de l'histoire, relatons la période précédant les salons funéraires, avant 1945, à Labelle. Comment procèdent les familles avant que n'arrive le temps des embaumeurs ? Un crêpe, à la porte, invite les gens à venir dire un dernier bonjour devant le corps du défunt ou prier pour le repos de son âme. Dans le cas d'une femme, le crêpe, ou morceau de crêpe ou de tissu analogue, est violet, noir pour un homme et blanc pour le décès d'un enfant.

Le corps de l'être cher est exposé dans sa plus belle tenue vestimentaire, dans un coin du salon, trois jours de temps, pratiquement jour et nuit puisque les conversations vont bon train arrosées d'un petit whisky blanc ou d'un verre de *Kik*. Les femmes font des sandwiches et du café. Les odeurs se mêlent. Au bout de trois jours, c'est le moment des funérailles.

Deux chevaux noirs, propriété de monsieur Forget, sont attelés au chariot et cet équipage tient lieu de corbillard. Il arrive qu'un cheval blanc et un noir forment la paire. Le corps du défunt ne se rebelle pas pour si peu, et se



laisse paisiblement emmener à l'église où la messe des funérailles est célébrée pour le repos de son âme. De là, il est conduit à son lieu de repos.

Au cimetière, une fosse est prête et, sous les prières des assistants, on descend le corps dans la terre. Pour l'occasion, les femmes en deuil sont coiffées d'un voile noir ou du chapeau de deuil noir avec voilette. Les hommes portent au bras un brassard noir. L'enterrement terminé, chacun retourne bêcher ou faire cuire les fournées de pain. Pendant un an et beaucoup plus longtemps parfois, le deuil est respecté c'est-à-dire que pour les sorties, voilette ou chapeau et brassard sont de mise. Dans les maisons en deuil, à l'époque, pas de musique, pas de chant non plus. Un temps accordé aux personnes éprouvées par la perte d'un être cher, un temps reconnu pour se refaire. Les vêtements de deuil, robe ou cravate noire portée au quotidien, incitent sans doute les gens qui abordent les personnes dans la peine, à user de ménagement à leur endroit.

Cela change considérablement lorsque que M. Germain Drouin ouvre localement un premier salon funéraire à Labelle en 1945. Léopold Suppère, en 1955, devient propriétaire de ce salon sous le nom de *Maison Suppère Enr.* En 1967, Claude Suppère se porte acquéreur sous la raison sociale *Claude Suppère Inc.* Cette entreprise devient la propriété de Maurice McNabb, en 1973 sous *Résidences Funéraires Maurice McNabb Inc.* À l'époque, Maurice est membre et président, section Laurentides, de la *Corporation des Thanatologues du Québec.* En 1994, le groupe *Résidences funéraires Guay inc.* devient le nouveau et l'actuel propriétaire.

Bon an mal an, la route parcourue est longue depuis les débuts de la colonisation jusqu'en ce milieu du XXe siècle.

## LE CONTEXTE HISTORIQUE MONDIAL<sup>11</sup>

Prenons conscience du climat social qui prévaut depuis les années 1950. La deuxième guerre mondiale (1939-1945) qui se déroule dans les pays d'Europe, avec la participation des Canadiens, révèle sa cruauté et fait ses ravages. Toutefois, ses exigences dans les domaines scientifique et industriel stimulent l'économie, amènent les femmes sur le marché du travail et déstabilisent l'élément humain. Les habitants du globe éprouvent leur puissance et dans le même souffle, leur fragilité. Sur toute la planète terre, les gestes de la guerre remettent en question la dignité de l'être humain et la cruauté qui la côtoie. De retour de la guerre, bien des poètes écrivent, des écrivains et des historiens aussi ; ils donnent à voir, au monde entier, les atrocités de la guerre pour s'en libérer d'abord ; d'autres ne sont pas revenus.

## EN ROUTE VERS UNE SOCIÉTÉ DIFFÉRENTE

Les années qui suivent, soit celles de 1945-1959 sont caractérisées par une industrialisation forte et rapide. La diffusion de la télévision joue sur les mœurs et change les mentalités. Dans la société on se plaint d'immobilisme. Les fidèles accablent leurs curés et réclament des changements, les évêques informés exercent des pressions auprès du pape ; les réponses d'hier ne satisfont plus. L'ère du changement est amorcée tant au plan des techniques qu'au plan de la morale. Il est opportun de rappeler ici, la prédominance accordée à une économie de marché, à la rationalité économique. D'autres facteurs influencent comme, par exemple, la nouvelle révolution industrielle, une conséquence directe de l'automatisation, et la post-industrialisation.<sup>12</sup>

À l'intérieur de l'Église, on constate le contraste entre, d'une part, des orientations d'ouverture, un bon nombre de prêtres souhaitent une Église plus libérale, et, d'autre part, des orientations conservatrices. Pensons à la messe qui se dit en latin, aux costumes des prêtres, religieux et religieuses, à la participation des femmes dans l'église, au laïcat, au célibat des prêtres, etc. De ce côté-ci de l'océan, la flamme des catholiques canadiens-français vacille. Dans ce chaos, au cours des années 1960, l'Église vit une période de grande effervescence.

Au cours des années suivantes, lors de la célébration de la messe, la participation active de l'assemblée est réclamée, par le dialogue, les acclamations et le chant. On remarque, dans la liturgie, l'introduction de la



*Presbytère actuel.*

langue vernaculaire ; pensons à tous les pays à travers le monde et aux nombreuses langues et dialectes. Désormais, le texte de cette cérémonie est à la portée de tous pour une meilleure implication, le prêtre-célébrant à l'autel ne tourne plus le dos à l'assistance. La guitare

sèche rentre dans les églises du Québec, comme sont entrés des tambours chez d'autres peuples, sur d'autres continents. Des chorales affichent une allure nouvelle vague, moins stylisée, et chantent des paroles de cantiques sur des airs de chansons populaires. Un vent nouveau circule. Dans les magasins, la vente des chapeaux pour femmes a certainement subi une baisse énorme, les femmes ne se couvrent plus la tête pour entrer à l'église. À l'opposé, les hommes et les garçons sont mal vus s'ils oublient de retirer la tuque ou le chapeau en entrant dans l'église. Dans ce contexte historique mondial, la paroisse de La Nativité, de Labelle, vit ses transformations.

Dans le cadre de ces bouleversements, à l'échelle mondiale, au cours de ces années 1960, la société contemporaine assiste au terme d'une époque, celle dont « *le climat avait prévalu depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle jusqu'aux années 1920-1940* », <sup>13</sup> et à l'ouverture d'une autre qui poursuit son chemin. C'est dans un tel contexte socio-religieux que Mgr André Ouellette devient évêque du diocèse de Mont-Laurier, le 6 juin 1965 et que se succèdent les dévoués curés à la paroisse de La Nativité.

Le 19 avril 1970, un incendie détruit l'église, imposant temple de pierres grises qui fait le bonheur des paroissiens. Rappelons l'orgue à tuyaux et les harmonies déployées. Les bancs de l'église en beau bois sont lancés à



*L'incendie de l'église en 1970.*

l'extérieur pour les soustraire aux flammes. Durant toute la journée, depuis onze heures le matin, le feu couve et, lorsqu'au soir, il déploie sa puissance, les pompiers, munis d'équipement non proportionnel à l'étendue du feu, n'arrivent pas à contrôler ce brasier. La perte de l'église marque pour longtemps les paroissiens de La Nativité.

À partir de 1972, la population assiste aux offices religieux dans une chapelle à l'intérieur d'un centre communautaire construit en remplacement de l'église. Un choix contesté. Toutefois, une étude du service de recherche du diocèse, réalisée en janvier 1971, arrive à la conclusion que la majorité de la population désire construire un centre communautaire avec église, gymnase, piscine et bibliothèque.<sup>14</sup> Le 8 juin 1972, Mgr Ouellette préside à l'inauguration et à la bénédiction du centre avec messe concélébrée. Le deuil de leur église est encore bien perceptible chez une grande partie des gens de Labelle.

Pendant longtemps les associations religieuses, dont la liste apparaît plus bas, connaissent leurs heures de gloire mais, à tort ou à raison, au cours des années plutôt récentes de vents contraires, elles n'exercent plus autant d'attrait. Les curés et les prêtres sont de moins en moins secondés par leurs paroissiens. La foi est devenue modérée, « la catholique province de Québec » s'est refroidie. Dans cette aventure de changements, la spiritualité est l'une des premières à s'imposer des compressions; avec la deuxième moitié du siècle, l'heure est à la rationalisation pour le meilleur et pour le pire.

Ci-contre, une liste des associations religieuses<sup>15</sup> permet d'établir le contraste entre les différentes périodes d'un peu plus d'un siècle d'histoire du Québec et de Labelle dans la vallée de la Rouge. La période de transformation en profondeur, qui s'amorce dans les années '60, rend caduques les pratiques religieuses d'autrefois, pourtant jugées utiles en leur temps.

Voici les dates d'installation des principales associations religieuses et apostoliques :

---

La Propagation de la Foi		1881
<i>« Dès 1836, Mgr Signay avait fondé la Propagation de la Foi, œuvre strictement laïque en son organisation; à Québec, elle a pour président l'honorable juge Panet, à Montréal, l'honorable Jules Quesnel. L'œuvre assigne pour fin première l'aide aux missions du pays. »<sup>16</sup></i>		
La Confrérie du scapulaire du Mont-Carmel		1881
La Confrérie du Saint-Rosaire		1881
L'Archiconfrérie du Saint-Cœur de Marie		1881
L'Association du Rosaire Vivant		1881
La Confrérie du Sacré-Cœur de Jésus	9 juillet	1882
L'Apostolat de la Prière	9 juillet	1882
	réinstallée le 7 mars	1895
La Société de la Bonne Mort	9 juillet	1882
Les Dames de Sainte-Anne		1911
Les Enfants de Marie	mai	1912
La Ligue du Sacré-Cœur	12 août	1923
L'Association du Rosaire	27 sept.	1932
La Croisade Eucharistique des enfants	22 déc.	1937
L'Agrégation du Très Saint-Sacrement		1951
Les Cercles Lacordaire et Jeanne d'Arc	22 nov.	1953

---

Pour certains, ces pratiques sont des souvenirs vécus, pour d'autres, des dernières décennies, il s'agit d'une histoire à découvrir, sans référence aucune à leur génération.

La situation, en 1996 au Québec, c'est 8 % de pratiquants et un prêtre doit desservir deux et même trois paroisses. Comme les aiguilles qui complètent le tour du cadran, on revient à une situation qui ressemble étrangement à celle du début de la colonisation, alors que le prêtre dessert deux et trois missions. Le contraste est la caractéristique du XX<sup>e</sup> siècle, la première moitié repose sur un enseignement religieux et une pratique vraiment immuables, et la deuxième moitié s'inspire du changement en marche.

### Liste des curés à La Nativité (1880-1996)

L'abbé Arcade Laporte - 1880-1882  
Père Jean Raynel, S.J. - 1882-1883  
Père Louis LeBlanc, S.J. - 1883-1887  
L'abbé Samuel Ouimet - 1887-5 mois  
L'abbé Michel Boisseau - 1887-1891  
L'abbé Cyrille Deslauriers - 1891-1894  
L'abbé Alphonse Desjardins - 1894-1896  
L'abbé Charles Proulx - 1896-1922  
L'abbé Donat Guay - 1922-1948  
L'abbé Anthime Sicotte - 1948-1952  
L'abbé Adélarde Fauteux - 1952-1957

Mgr Omer Villeneuve - 1957-1963  
L'abbé Joseph Dupont - 1963-1970  
L'abbé Marcel Saint-Louis - 1970-1976  
L'abbé Simon Laflamme - 1976-1981  
L'abbé Gérard Lambert - 1981-1984 et  
co-responsable avec Irénée Leclerc -  
1984-1987  
L'abbé Gaston Potvin - 1987-1993  
L'abbé Marc Richer - 1993-1996  
L'abbé René-Jacques Fortier - 1996-



# 5

Chapitre

## L'ÉDUCATION ET LE SCOLAIRE





## VERS LA MUNICIPALITÉ SCOLAIRE

### **L**a fin d'une mission sans école

La mission de La Nativité de Marie est fondée par le curé Labelle en 1878. Un premier curé résident arrive en 1880, il fonde "la paroisse". Lorsque le père Jean Raynel, Jésuite, s'amène en juin 1882, dans la paroisse de La Nativité du canton Joly, il trouve une paroisse organisée. Cependant, en plus de constater l'état lamentable de la chapelle et du presbytère, dû à la grande pauvreté, le père Raynel déplore l'absence d'école.

Qui peut prendre en main l'éducation dans une nouvelle colonie, si ce n'est le curé pour ses aptitudes reconnues en enseignement? Et qui d'autre aussi pour la vie scolaire, que les notables, ceux qui ont l'habitude du contrôle des finances? Le Père Raynel prend l'affaire en main; il établit des contacts.

### **La réforme scolaire au Québec<sup>1</sup>**

Il est bon de rappeler que le Conseil de l'Instruction publique, créé en 1856, met un terme à la longue lutte entre l'Église et l'État pour le contrôle de l'éducation.

Le Conseil de l'Instruction publique donne à l'Église l'autorité en matière d'éducation. En plus du domaine religieux, les aspects sociaux et culturels intéressent l'Église au premier chef. Dans ce contexte, les années 1850-1860 permettent d'établir un véritable système scolaire dans les Basses-Laurentides.

### **Formation d'une commission scolaire**

Pas étonnant, à la lumière de ces faits historiques, de voir le père Raynel, curé de La Nativité de canton Joly en juin 1882, préparer une requête signée par soixante et un habitants. Le 30 juin, il envoie cette requête au surintendant de l'Instruction publique, Gédéon Ouimet. Elle est appuyée par le curé Labelle et réclame une commission scolaire sous le nom de La Nativité.



En novembre 1882, le surintendant de l'Instruction publique fait savoir que le canton Joly doit d'abord être érigé en municipalité civile. Cela se réalise le 1<sup>er</sup> janvier 1883 ; les mêmes limites territoriales sont alors assignées à la Municipalité scolaire de La Nativité.

## ÉRECTION DE LA MUNICIPALITÉ SCOLAIRE DE LA NATIVITÉ

**Le 15 mars 1883**, le lieutenant-gouverneur décide d'ériger la Municipalité scolaire de La Nativité.

Nommés sous la recommandation du curé Labelle par le surintendant de l'Instruction publique, les premiers membres du conseil scolaire sont :

Napoléon Nantel, président - cultivateur  
A. Lesage, secrétaire-trésorier - médecin  
Zothique Therrien, commissaire - industriel  
Jules Brassard, commissaire - cultivateur  
Damase Labelle, commissaire - cultivateur  
Pierre Paquet, commissaire - cultivateur

À sa première assemblée le 11 avril 1883, le conseil scolaire débat du projet de construire une école. Un groupe d'habitants fait savoir son opposition à l'établissement d'une taxe scolaire. Pour donner suite au projet de construire une école, le conseil scolaire demande à l'Évêché un arpent de terre. Mgr Joseph-Thomas Duhamel, évêque d'Ottawa, autorise le curé Raynel à donner un terrain pris sur celui de la fabrique. Il est situé entre les lots vingt-six et vingt-cinq du rang B.

Un fait existe. Les parents sont d'accord pour faire instruire leurs enfants mais ils n'ont pas d'argent. Le conseil scolaire demande l'aide financière au surintendant de l'Instruction publique, dans le cadre des municipalités pauvres, pour la construction de l'école. Le contrat est accordé au marchand A. Bock, au coût de 425 \$.

Tout au long des travaux, les enfants reçoivent l'enseignement dans la maison de la succession Campeau. Cette maison est laissée à la disposition des commissaires pour l'ouverture des classes en septembre, jusqu'à la fin d'octobre, après l'arrivée de l'institutrice.

### **La première maison d'école**

La première maison d'école est terminée au début de novembre 1883. Elle est située à quelques pas du côté est de l'actuelle clinique médicale et au nord de l'école Le Tremplin d'aujourd'hui. Il s'agit d'une maison de bois à combles français de 25 pieds sur 30 pieds et elle comprend deux étages.

Au premier plancher on trouve la classe et le logement de l'institutrice, le deuxième plancher sert de salle pour les séances du conseil municipal et de la commission scolaire. Le mobilier comprend un poêle, un tableau noir, deux tables avec bancs, quatre bancs séparés et un lieu d'aisances.

### La première maîtresse d'école - 1883

**Julie Proulx**, de Sainte-Thérèse, est engagée pour venir dispenser l'enseignement aux enfants à raison de 100 \$ par an, bois de chauffage fourni. Elle demeure à ce poste de 1883 à 1886. Pour sa troisième année de travail, son salaire est de 120 \$ sans bois de chauffage.



*École du rang B, route 11, aujourd'hui rue Brousseau.*

*« Les manuels des élèves, au programme scolaire, se limitaient à un très petit nombre. Le travail écrit se faisait sur l'inséparable ardoise. Les jeunes apprenaient les grosses lettres sur le tableau de Lippens; les autres, suivant le degré d'instruction, possédaient: Les Devoirs du Chrétien, de Lhomond, Mon premier livre, de*

*Ahern, la Grammaire Française, de Robert, le Psautier du saint roi David, l'Histoire sainte, le Catéchisme de Québec, la Géographie et l'Arithmétique, des Frères des Écoles Chrétiennes, la Méthode d'Écriture, de J.-A. Langlais »...<sup>2</sup>*

En 1884, il est proposé par le conseil scolaire, qu'un montant de 550 "piastres" soit prélevé pour subvenir aux dépenses de la commission scolaire. Ariste Bock est engagé comme secrétaire-trésorier à 25 piastres par an. En 1884, un emprunt de 200 \$ est nécessaire pour permettre au conseil de payer la balance de la construction de la maison d'école.

En 1885 et les années suivantes, le conseil scolaire procède à des prélèvements de 125 \$ puis, de 200 \$ « sur les contribuables de la Municipalité scolaire du canton Joly, comté d'Ottawa. Le conseil verra à ce que l'on se serve du rôle révisé et en force pour faire payer les contribuables du canton Joly. » Voilà, en substance, ce que les archives révèlent.

Le père Jean Raynel est l'instigateur ou l'heureux responsable du projet de l'éducation dans le canton Joly, mais l'endettement de la commission

scolaire devient l'affaire de tous. Ainsi, le 7 août 1886, le curé Louis LeBlanc appuyé par vingt-sept habitants, se plaint dans une requête, « *de la situation précaire de la municipalité scolaire. Le 11 septembre 1886, Ernest Laurin, secrétaire-trésorier du conseil scolaire demande au surintendant de l'Instruction publique l'autorisation d'emprunter 140 \$ pour défrayer le coût des réparations de l'école* ». <sup>3</sup>

Les emprunts sont difficiles à réaliser, faute de prêteurs. Le remboursement l'est bien davantage. Le 9 septembre 1887, à l'assemblée du conseil, il est résolu « *que Damase Labelle fournisse vingt cordes de bois pour vingt piastres.* » À une autre assemblée, celle du 22 décembre 1887, tenue à la résidence de J.C.A. Bock, président des commissaires, le livre des délibérations informe que Damien LeGuerrier, notaire, est « *nommé Secrétaire-trésorier des Commissaires d'école de la dite Municipalité du canton Joly, contre la résignation de Damase Labelle.* »

Pour le conseil scolaire, les problèmes sont multiples. Il doit emprunter pour des réparations à effectuer à la maison d'école. Les commissaires éprouvent des difficultés à trouver des institutrices et souvent ces dernières reçoivent leur salaire en retard. Les taxes scolaires et les subventions gouvernementales ne suffisent pas. Des octrois accordés aux écoles pauvres sont inlassablement sollicités par le conseil scolaire depuis 1883. La situation ne s'améliore pas. L'endettement de la municipalité scolaire s'accroît. Les bailleurs de fonds sont régulièrement sollicités, les montants d'emprunt sont de plus en plus considérables et le taux d'intérêt est de 6 % et 7 %.

La persévérance, de part et d'autre, à vouloir répandre l'éducation dans de telles conditions de pauvreté, mérite l'admiration.

## **L'école et l'étable**

Il convient, à ce stade-ci, d'imaginer le climat dans les maisons de familles nombreuses. Pas toujours facile de concilier « la vie à la ferme et l'école ». Chez les enfants, les plus vieux font le train chaque matin avant de partir pour l'école ; ils doivent changer leurs vêtements et arriver à l'école sans emporter trop d'odeurs de l'étable, afin d'éviter les agaceries blessantes. De telles situations créent un espace considérable pour la charité chrétienne. Si elle n'est pas toujours observée, du moins, les occasions sont nombreuses de pratiquer la tolérance.

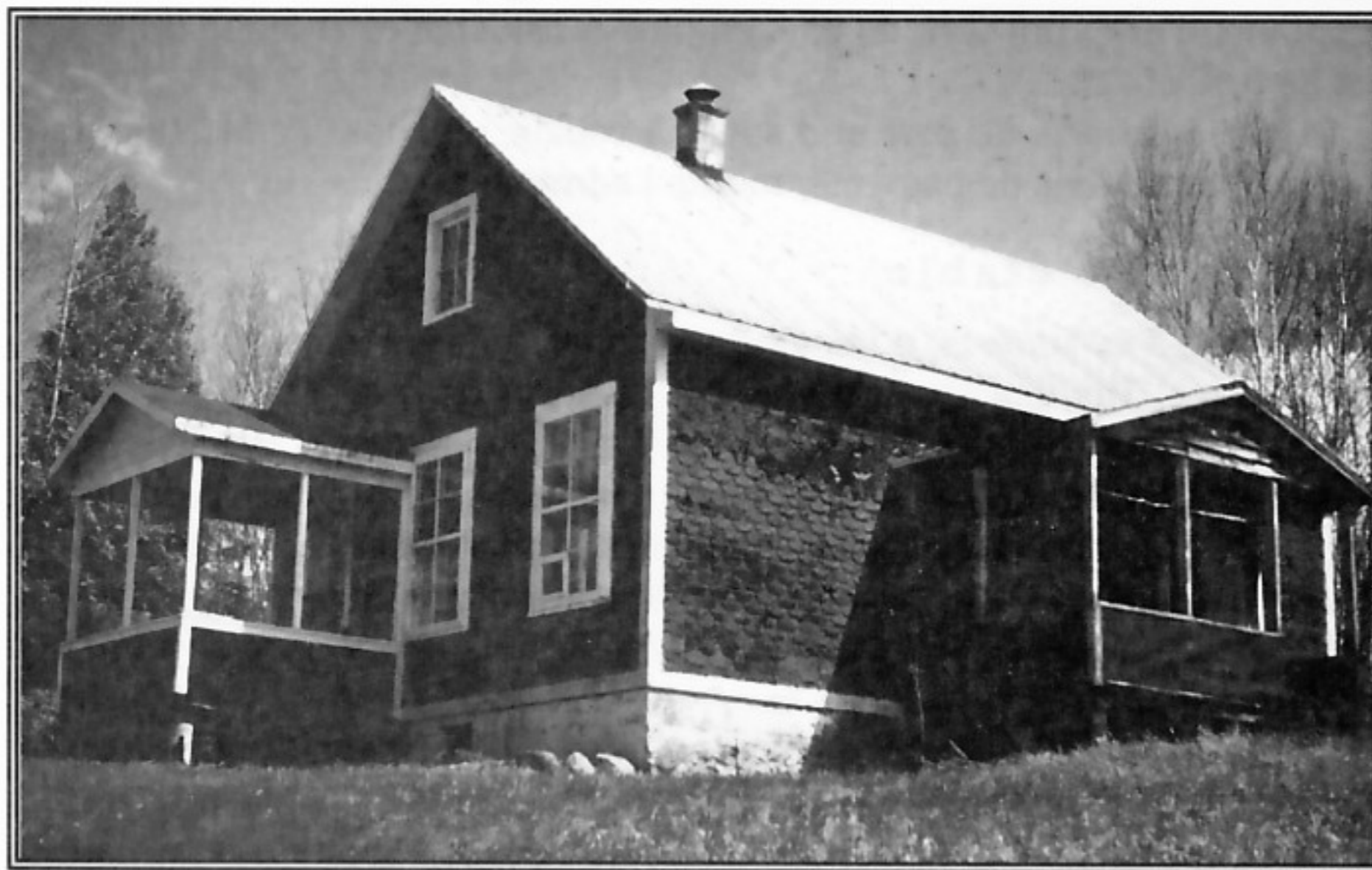
La patience de l'institutrice est aussi mise à l'épreuve de temps à autre. Rappelons seulement le cas du benjamin de la classe. Un matin, fort distrait pendant les explications au cours de calculs, il subit les réprimandes de la maîtresse d'école. En guise d'excuses, l'enfant se met à raconter

devant ses amis et autres camarades de classe, l'histoire vraie du petit veau nouveau-né. Ce jeune enfant a tout simplement hâte de retourner à la maison retrouver sa vache préférée avec son petit, déclare-t-il, en substance. À vrai dire, c'est leur première fois, à la vache, de mettre bas et à l'enfant, de constater de ses yeux le mystère de la nature. Avouons-le, ce jour-là les chiffres occupent bien peu de place à côté du petit veau.

### **L'inspecteur d'école**

Du Conseil de l'Instruction publique, découlent des postes d'inspecteurs d'écoles. Le rôle des inspecteurs consiste à visiter les écoles, examiner les registres des commissions scolaires et les comptes des secrétaires-trésoriers. L'inspecteur veille à ce que la loi, les règlements scolaires et les programmes officiels soient respectés. Il doit renseigner le surintendant sur les activités et les besoins des commissions scolaires et du personnel enseignant. L'évaluation de l'enseignement de l'institutrice fait aussi partie de sa tâche. La note sur dix points allouée lors de sa visite, fait le cauchemar des enseignantes puisqu'un renvoi ou un réengagement l'année suivante peut découler de cette note.

Lors de sa visite à l'école de Chute aux Iroquois en 1889, l'inspecteur note que 48 élèves la fréquentent. En 1895, l'inspecteur J.-O Thibault visite à son tour la même école. Le curé Charles Proulx de Labelle, le curé Louis



*École de rang sur la montée du Sommet, lac Labelle.*

Marie de Nomingue et M. Paul-Émile Forget, président de la municipalité scolaire de La Nativité l'accompagnent dans sa visite. L'inspecteur relève la présence de 51 élèves sur 69 élèves inscrits. L'inspecteur Thibault déclare :

*« Il faudrait dans votre école : un mobilier, un tableau noir, une horloge, un vignol, une clochette, un registre pour les visiteurs d'écoles, des cabinets d'aisance. J'espère que vous ferez tout en votre pouvoir pour donner ces choses. Pour avoir une part de l'octroi des écoles pauvres il vous faut absolument mettre dans votre école tout ce qu'exigent les règlements scolaires. »<sup>4</sup>*

En 1902, après sa visite à l'école du village, l'inspecteur J.A. Cléroux informe le surintendant de l'Instruction publique des résultats de sa visite :

*« J'ai visité l'école de cette municipalité. Elle est en très mauvais état et si petite que nous ne pouvons tolérer davantage qu'elle serve de classe sans qu'elle soit réparée et agrandie. Elle ne donne actuellement que 54 pieds cubes d'air par enfant lorsqu'il en est exigé 150 par les règlements. Ainsi, je recommande à Messieurs les Commissaires (qui) sont priés de se mettre à l'œuvre immédiatement afin que la maison soit prête pour l'ouverture des classes en septembre. Ils devront construire une annexe d'au moins 36 pieds par 25 ; quant à la hauteur des planchers, elle pourrait être de 10 pieds afin qu'elle soit de même hauteur que la partie déjà construite. L'approbation de M. le surintendant est requise.*

*« Messieurs les Commissaires doivent voir au mobilier qui est en mauvais état et insuffisant. Tous les élèves doivent être pourvus de pupitres. Ils doivent voir à ce que l'enseignement primaire soit reçu régulièrement et relié à la fin de chaque année. Je recommande fortement l'introduction du premier livre. L'institutrice se plaint qu'elle n'est pas payée régulièrement. »<sup>5</sup>*

À la suite d'un tel rapport, le choix est mince. Le conseil scolaire, dirigé par Paul-Émile Forget, exécute les recommandations de l'inspecteur. Les écoliers profiteront de leur école et d'une rallonge de 40 pieds sur 25 pieds et de 10 pieds de hauteur.

## **Les écoles de rang**

Jusqu'en cette année 1902, la population augmente. Des colons s'établissent dans les différentes parties de la paroisse. Une première école existe, depuis 1883 au village, mais les habitants des rangs ne peuvent y envoyer leurs enfants, la distance est trop grande.

A partir de 1896, ils réclament des écoles dans la paroisse, c'est-à-dire sur tout le territoire en dehors du village ; ils veulent des écoles de rang.

En 1900, Jules Brassard est commissaire d'école. Il se plaint au surintendant de l'Instruction publique de la lenteur du conseil scolaire à créer de nouveaux arrondissements. Les requêtes des parents et du

commissaire Brassard influencent le surintendant de l'Instruction publique. De ce fait, les commissaires d'école de la municipalité scolaire de La Nativité sont contraints de respecter « *la loi qui prescrit la division de la paroisse en arrondissements d'écoles désignés par numéros qui représentent des concentrations démographiques dans les principaux rangs. Ainsi l'école existante, celle du village, fait partie de l'arrondissement no. 1.* »<sup>6</sup>

Jules Brassard sort de charge de commissaire, le 8 juillet 1901.<sup>7</sup> Dès l'année suivante, en 1902, deux écoles de rang sont approuvées par le conseil scolaire.

C'est ainsi que, chacune leur tour, les écoles de rang poussent dans la campagne. **La maison d'école No 2**, en 1902, est construite sur le terrain de Jos. Orban près de la ligne de terrain appartenant à Frédéric Lauzon, sur la montée Lauzon que l'on rencontre aujourd'hui au clignotant, sortie nord du village, en route vers La Minerve et le lac Labelle. L'arrondissement No 2 comprend les rangs G, H, et I(i), depuis le lot No 35 au lot No 17 du canton Joly. Un contrat est passé avec Jos. Orban. La maison d'école est assurée pour 800 \$. Il s'agit d'une maison en pignons ayant une dimension de 20 pieds sur 20 pieds. Elle est bâtie « *en deux rangs de planches avec colombages, finie en bois embouffeté à l'intérieur et à l'extérieur avec du papier à deux plis en dehors. La couverture en papier à trois plis avec goudron et sable et ciment de Portland.* »<sup>8</sup> Le coût est de 300 \$.

**La maison d'école No 3**, en 1902, concerne le rang A et est située sur le chemin de La Macaza, devenu chemin de la Gare au coin de la montée des Paysans.

Comme encouragement et appréciation offerts aux élèves, la commission scolaire alloue « *5 piastres de prix* » par école, soit 15 \$, montant accordé par résolution le septième jour de juin 1903.<sup>9</sup>

En 1904, dans son rapport, l'inspecteur J.A. Cléroux reconnaît les efforts exercés par la municipalité. Il se dit prêt à tolérer le mobilier des écoles Nos 2 et 3. Il recommande tout de même aux commissaires : « *(...) voudront bien procurer aux écoles 2 et 3 des cartes géographiques: 1 mappemonde, 1 carte de la Puissance et une de la Province de Québec.* »<sup>10</sup>

**La maison d'école No 4**, en 1905, intéresse les familles des lots 1 à 14 des rangs H, I(i), J, et des lots 1 à 18 du rang G du canton Joly. Elle est construite sur le lot 10 du rang H, désigné plus tard comme étant la montée du Sommet à laquelle on accède par le chemin du Lac-des Rats-Musqués.

Dans la même année, une délégation des habitants du rang B revendique la création d'une école dans l'arrondissement no 5. Elle est construite en 1912 en bordure de la rivière Rouge, chemin de Roi ou Grande route, devenue la route 11 et nommée aujourd'hui rue Brousseau; cette bâtisse

devient **la maison d'école No 5**. Elle dessert les habitants des lots 1 à 22 du rang B inclusivement, dans le canton Joly.

En 1912, « le commissaire Louis Jubinville propose que le secrétaire-trésorier mette une annonce dans le journal *La Presse* demandant des institutrices pour enseigner au salaire de 150 \$ l'an. »<sup>11</sup>

Suite à cette annonce, Georgianna et Juliette Hudon et Blanche Ritchot sont engagées. Lorsque mademoiselle Ritchot manifeste le désir de n'habiter l'école que pour le temps de classe, la commission scolaire lui rappelle l'obligation, pour les institutrices, d'habiter l'école au moins du lundi au vendredi. Sans doute une question de chauffage, dans le but d'éviter des maladies aux enfants qui peuvent prendre froid.

Disons tout bonnement la vérité. Une maîtresse d'école, au temps des écoles de rang, vit dans des conditions périlleuses. Rappelons la télésérie des années 1990 d'après le roman d'Arlette Cousture, "Les Filles de Caleb"<sup>12</sup>, et revoyons Émilie. L'isolement, la distance à parcourir avant d'atteindre la maison la plus proche, sont autant d'éléments d'inquiétude.

Mais voyons plutôt, reproduits ici, les règlements d'autrefois :

### **AH! LE BON VIEUX TEMPS!...**

Voici les règlements auxquels doivent se soumettre les institutrices québécoises au début du siècle, tels que publiés dans un magazine scolaire de 1915 :

1. Vous ne devez pas vous marier pendant la durée de votre contrat.
2. Vous ne devez pas être vue en compagnie d'hommes.
3. Vous devez être disponible chez vous entre 8 heures du soir et 6 heures du matin, à moins d'être appelée à l'extérieur par une tâche rattachée à l'école.
4. Vous ne devez pas flâner en ville dans les lieux publics.
5. Vous ne devez pas voyager à l'extérieur des limites de la ville à moins d'avoir la permission du président du Conseil des commissaires.
6. Vous ne devez pas vous promener en voiture avec un homme à moins qu'il ne soit votre père ou votre frère.
7. Vous ne devez pas fumer.
8. Vous ne devez pas porter de couleurs vives.
9. Vous ne devez, en aucun cas, vous teindre les cheveux.
10. Vous devez entretenir l'école, balayer le plancher au moins une fois par jour, laver et brosser le plancher au moins une fois par semaine, nettoyer les tableaux au moins une fois par jour et allumer le feu dès 7 heures du matin, de façon à ce que la salle de classe soit réchauffée à 8 heures.

Règlements en vigueur en 1915, émis par le Gouvernement du Québec.



*École de rang au lac Labelle en 1953. Érigée dans les années 1920.*

Reconnaissons aux institutrices des écoles de campagne leur courage et leur dévouement. Ces maisons d'école peu confortables, même bâties dans de belles campagnes, peuvent sembler austères. Les règlements ci-haut ne facilitent pas les choses et la censure morale de l'époque a son importance.

Pas étonnant de voir les commissaires éprouver des difficultés à trouver des maîtresses d'école. Que faire si l'une d'elles doit partir au cours de l'année comme c'est le cas pour Julie Proulx qui doit quitter la paroisse et laisser sa classe en décembre 1886. Trouver une remplaçante en milieu d'année scolaire et en hiver n'est pas chose facile. On se voit obligé de fermer l'école jusqu'en octobre de l'année suivante. Dans une telle situation, les enfants doivent s'ajuster. Dommage pour l'enthousiasme des élèves studieux.

Les archives renseignent sur l'achat du bois pour la construction des écoles, sur les matériaux de tous genres ou matériel scolaire et autre. Le fournisseur est le gros magasin général dont M. P.-E. Forget est propriétaire et, à la fois, commissaire au conseil scolaire. De plus, on lui accorde, à l'occasion, le contrat de construction d'une école. Cinquante ans ainsi, le temps de ses années de service à la commission scolaire; de services rendus, réciproquement, est une plus juste façon de dire les choses. Plus tard, le lac Labelle obtient **la maison d'école No 6**, située non loin de l'actuelle chapelle Notre-Dame-du-Lac-Labelle, et concernant l'arrondissement No 6. Le 17 août 1927, le conseil scolaire de la municipalité du canton Joly décide de construire une autre école de rang. Le contrat est accordé à Paul-Émile Forget, au montant de 1 200 \$.

En 1931, Évariste Saint-Jean, du lac Bélanger, conteste l'emplacement de l'école du lac Labelle dont la construction a été autorisée en 1927. Habile à défendre ses idées, Évariste Saint-Jean plaide la cause de ses enfants: cette école est beaucoup trop éloignée, ses enfants ne peuvent jamais aller à l'école et sont privés de s'instruire. Voilà pour l'essentiel de ses revendications. Conséquemment, en 1934, au lac Bélanger, chez Pierre Clôt, une école s'ouvre. Le département de l'Instruction publique donne un



octroi de 100 \$ au conseil scolaire pour l'ouverture de cette école. La classe se fait dans la maison même de Pierre Clôt. E. Saint-Jean et O.L. Steidell approvisionnent la nouvelle école du bois de chauffage nécessaire. Une institutrice nommée Geneviève Morin est engagée par le conseil scolaire au salaire annuel de 150 \$. En 1936, un règlement intervient entre le gouvernement et E. Saint-Jean et O. Steidell accordant à ces derniers, un montant de 100 \$ chacun pour le transport des enfants à l'école No 6.

Les écoles de rang coûtent cher à la municipalité scolaire de La Nativité. Par souci d'économie allié au sens pratique, dans les années 1920, un minimum de dix enfants est requis pour garder une école ouverte ; d'autant plus que chaque école doit être pourvue de quinze cordes de bois annuellement. L'entretien ou la construction de ces écoles pèse lourd dans le budget et dans les préoccupations des commissaires. Voyons les faits. Le 28 mai 1929, le surintendant de l'Instruction publique oblige les commissaires à effectuer la reconstruction de l'école No 2 :

*« Dans son dernier bulletin, M. l'inspecteur Lefrançois déclare que votre école de l'arrondissement no 2 est en très mauvais état et qu'elle ne peut être tolérée plus longtemps. Il faut donc qu'elle soit reconstruite suivant les plans et devis approuvés pour le mois de septembre prochain. »*<sup>13</sup>

Le contrat de reconstruction est accordé à Paul-Émile Forget pour la somme de 1 800 \$.

Les inspecteurs d'école continuent d'assurer une surveillance dans les écoles de rang. Ainsi en cette année 1930, l'inspecteur J. Lefrançois déclare :

*« L'école No 5 située près de la grand route, en pleine vue des touristes, est d'aspect bien sombre parce que vierge de peinture. Il vous faut la peindre à l'extérieur, planter des arbres, enfin la rendre plus attrayante. »*<sup>14</sup>

L'endettement, est une épine au pied des membres du conseil scolaire. Au moment où la crise économique sévit, regardons d'un peu plus près la situation. Pendant un an, en 1932-1933, toutes les écoles sont fermées, la municipalité scolaire est incapable de payer les institutrices et les instituteurs. Les taxes scolaires, de 3 \$ du 100 \$ selon le rôle d'évaluation en force à la municipalité durant les années 1929-1930, passent à 0,50 \$ du 100 \$ en 1932-1933. *« Le cultivateur qui touchait 3,50 \$ de J.J. Joubert de Montréal pour une canice de crème, ne reçoit soudainement que 0,50 \$. Il croit à une erreur, il téléphone »*, mais c'est le résultat du krach boursier du 24 octobre 1929.<sup>15</sup>

Après 1934, la Supérieure du couvent détermine les jours d'examens scolaires, rôle tenu jusqu'à cette date par le curé et le président de la commission scolaire.

« En 1933-1934, les écoles Nos 2 et 6 sont réouvertes et sont encombrées. Les deux institutrices Jeanne Boivin et Jeanne Paradis gagnent respectivement un salaire de 125 \$ et 135 \$ par année, soit une diminution de 200 \$ comparativement aux années 1931-32.



École de rang du lac Labelle en 1959. Le professeur est M. Cédilotte.

En 1935, l'inspecteur d'école Brillon dénonce le petit salaire des enseignants :

« (...) Maintenant que toutes vos classes fonctionnent normalement vous devez penser à rémunérer vos titulaires comme il convient. Le dévouement compte pour beaucoup dans le succès d'une institutrice, mais il ne faut pas avoir l'air de l'exploiter en lui offrant un salaire dérisoire... ».<sup>16</sup>

En cette même année, les enseignants de la municipalité scolaire de La Nativité revendiquent de meilleures conditions de travail. Organisés, ils exigent une augmentation de salaire avec menace de quitter la commission scolaire en cas de refus. Une demande d'octroi est faite au secrétaire provincial par le conseil scolaire dans le but d'avoir l'argent nécessaire pour satisfaire les revendications salariales des enseignants. L'octroi est accordé le 3 janvier 1937.

Les affaires s'enveniment lorsque l'inspecteur d'école Rosaire Filion revient à son tour à la charge et envoie son rapport au secrétaire-trésorier Alfred Bélisle :

« M. le Président et M. le Secrétaire m'ont bien laissé entendre que vous porteriez à 300 \$. par année le traitement de vos maîtresses ; vous seriez dans tout le comté de Labelle une unique et regrettable exception si vous ne preniez cette prompte et généreuse décision ».<sup>17</sup>

Suite à cette remontrance, le conseil scolaire partagé sur cette question se regroupe et une résolution est envoyée au député J.-H. A. Paquette lui signifiant l'insatisfaction du conseil face à l'inspecteur d'école actuel, il écrit : « (...) , nous apprécierons un changement. »<sup>18</sup>

Par la suite, les noms de ces deux inspecteurs d'école, Brillon et Filion, n'apparaissent plus aux livres. En 1944, l'Association des Institutrices

Surprises par l'incendie du village, quelques jours après leur arrivée, ces religieuses préparent leur classe dans un climat plutôt étrange. Les sinistrés sont nombreux et la tristesse règne dans le village à proximité de leur maison-école.

Pendant trois ans, leur maison-logis joue aussi le rôle d'école du village. Elles ouvrent leur première classe dans cette maison. Ce petit couvent se trouve encore en face du presbytère actuel. Les sœurs sont engagées pour 250 \$ plus 50 \$ pour le chauffage, en 1902.<sup>22</sup>

Le temps passe et certes, l'enseignement dispensé par les religieuses assure la qualité et la stabilité. De plus, les salaires sont bas. Le conseil scolaire et le curé Proulx négocient avec la Congrégation des Sœurs de Sainte-Croix et des Sept-Douleurs-de-Marie et Mgr Duhamel, pour obtenir un couvent au village.



*Couvent et premier presbytère vers 1910.*

### **Construction du couvent**

Le 1<sup>er</sup> mai 1904, une convention intervient entre le conseil scolaire et la communauté religieuse. La communauté des Sœurs de Sainte-Croix s'engage à construire son pensionnat pour filles sur un terrain donné par la Fabrique, près de l'église. Conditions du contrat :

*«La Commission accordera un octroi de 3 000 00 \$ à la Communauté des Sœurs de Sainte-Croix, 50 00 \$ pour le chauffage.*

*Que les commissaires devront fournir le mobilier pour trois classes.*

*Qu'ils devront payer 150 00 \$ pour chaque Sœurs enseignantes.*

*Qu'ils devront faire ouvrir une rue en face du couvent.*

*Que M. le président soit autorisé à signer un contrat avec la communauté des Sœurs de Sainte-Croix pour cinq ans.*

*En retour, la Communauté des sœurs de Sainte-Croix devra construire un couvent d'une longueur de 75 pieds sur une profondeur de 55 pieds à 3 étages, en brique avec les améliorations modernes ».<sup>23</sup>*

En juillet 1904, les travaux débutent d'après les plans préparés par l'architecte G.-A. Monette et se terminent au mois d'août de l'année suivante.

*« Le 27 août 1905, Mgr Joseph Thomas Duhamel, archevêque d'Ottawa bénit ce nouveau couvent dans la paroisse de La Nativité de Marie de Labelle. Bâti en bois et lambrissé de briques, il mesure quatre-vingt-cinq pieds de longueur sur quarante-huit pieds et demi de largeur. Il a deux étages, un sous-bassement et des mansardes. Le coût est de 13 660 \$.*

*« Étaient présents à cette bénédiction, un grand nombre de membres du clergé, séculier et régulier, plusieurs visiteurs étrangers et tous les paroissiens s'étaient portés en foule afin de témoigner par leur présence l'intérêt, qu'ils portent à cette grande œuvre.*

*« Avant la cérémonie de la bénédiction, monsieur le chanoine Martin, de l'Archevêché de Montréal, fait le sermon de circonstance. Mère Supérieure Marie de Saint-Gabriel et Sœur Marie de Sainte-Eulalie, secrétaire-générale et la supérieure de la maison étaient présentes à la cérémonie. »<sup>24</sup>*

### **Ouverture du couvent de Labelle**

Le 8 septembre 1905, marque le début de l'année scolaire et l'ouverture du pensionnat. On y distribue l'enseignement de la 1<sup>re</sup> à la 9<sup>e</sup> année inclusivement. Une telle maison d'enseignement rehausse le



*Garçons au couvent dans les années 1940.*

prestige du village. Selon les archives diocésaines : *« Au nouveau couvent, on compte 48 pensionnaires, 145 externes, 5 sœurs et 2 postulantes. »<sup>25</sup>*

Cette maison d'éducation est l'un des principaux pensionnats de filles dans la région du Nord et ce magnifique couvent remplit aussi le rôle d'école paroissiale du village. Filles et garçons la fréquentent. Tels sont, essentiellement, les propos du père Godard, témoin oculaire.

En 1913, après une requête des Sœurs de Sainte-Croix, visant à faire reconnaître la qualité de l'enseignement dispensé au couvent de Labelle depuis 1905, requête appuyée par les commissaires d'école, le Conseil de l'Instruction publique décerne à cette institution le titre "d'école modèle", le 25 septembre 1913. Quelques mois plus tard, des parents contestent en assemblée spéciale les méthodes d'enseignement des sœurs de même que certaines mesures de réprimande.<sup>26</sup>

Le 15 mars 1931, l'inspecteur J. Bédard écrit dans son rapport :

*«J'ai passé toute la journée au couvent dirigé par les Religieuses de Sainte-Croix. Les examens ont produit de magnifiques résultats et l'enseignement est excellent. Le programme est bien suivi et je vous félicite pour la tenue de cette école».*<sup>27</sup>

En 1939, sur 223 enfants d'âge scolaire, 174 élèves sont enregistrés au couvent, de la 1<sup>ère</sup> à la 7<sup>e</sup> année.<sup>28</sup> On trouve dans cette maison d'enseignement une vie intense. *«En 1940, les sœurs mettent sur pied une bibliothèque scolaire et une section de la J.E.C. (Jeunesse Étudiante Catholique) au pensionnat. En 1942, ce mouvement est dirigé par M. l'abbé Fernand Parent et le père Roland Cinq-Mars.»*<sup>29</sup> Chez les travailleurs, le même mouvement existe pour la jeunesse ouvrière catholique (J.O.C.), le climat est à l'Action catholique.

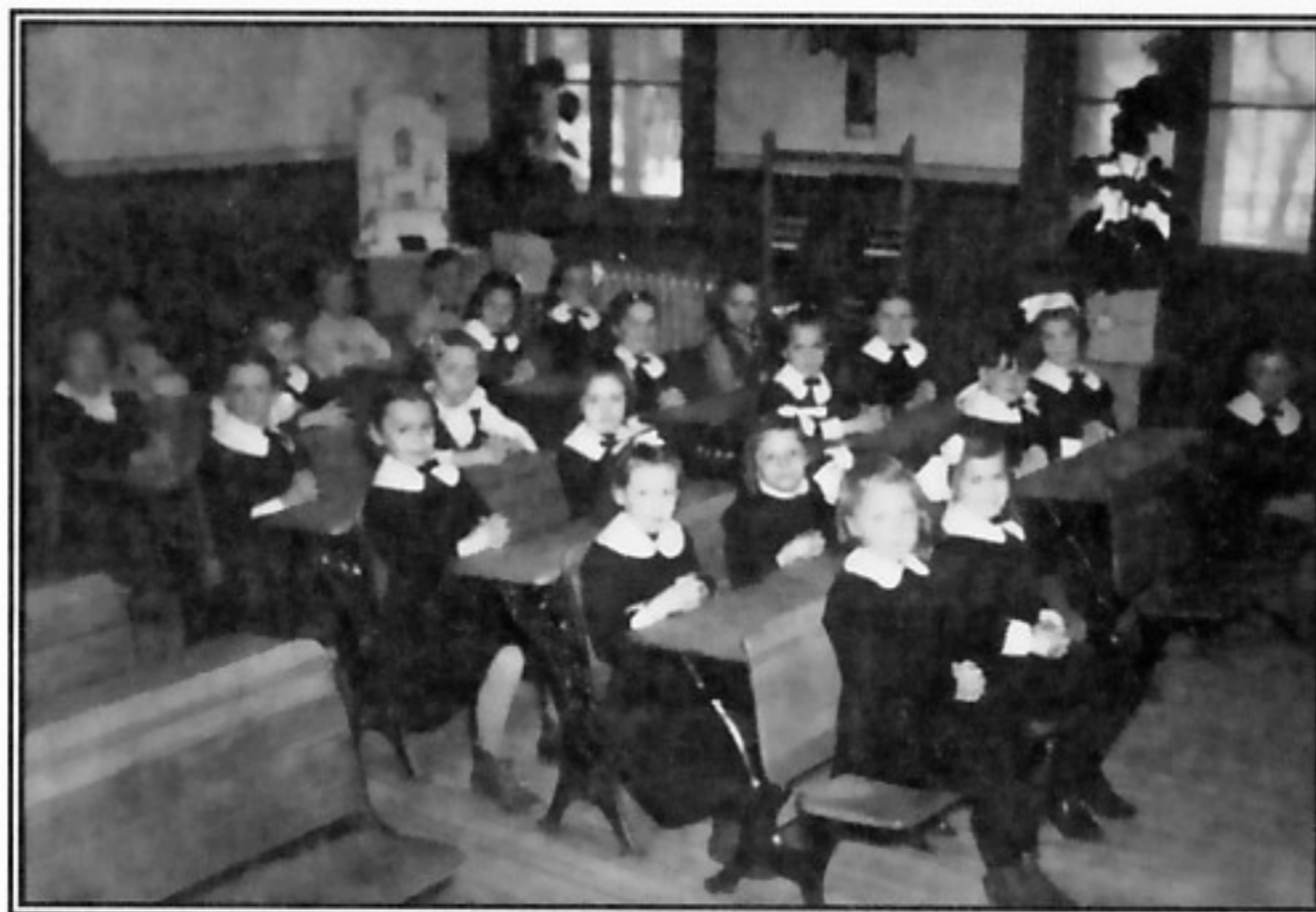
La clientèle s'accroît. En 1952, afin de remédier au problème de surpopulation des classes du couvent, le conseil scolaire cherche à obtenir un octroi dans le but de construire un externat pour filles. Le député J.H.A. Paquette, alors ministre de la santé et député du comté de Labelle, est approché par le conseil scolaire. Ce dernier lui demande d'intervenir auprès du ministre de l'Éducation, Omer Côté, afin d'obtenir cet octroi. En attendant, les élèves d'une classe de 3<sup>e</sup> année, doivent recevoir leurs cours dans la sacristie de l'église. En 1955, l'école Saint-Pie-X dont il est question plus loin, améliore la situation.

## **Fermeture du pensionnat**

En 1965, le pensionnat du couvent n'est plus utile. Il ferme définitivement ses portes. Une époque dense et importante au niveau historique entre, la tête haute, dans le domaine du passé.

Le 3 septembre 1975, l'édifice est vendu. Il sert aujourd'hui de clinique médicale à la population.

## COMMISSION SCOLAIRE « DU VILLAGE » - 1927



*Classe de fillettes au couvent en 1947.*

La première commission scolaire de La Nativité, érigée en 1883, doit s'occuper des affaires de l'éducation pour le territoire entier du canton Joly qui compte, en 1880, 19 394 acres arpentées.

En 1927, le 20 juillet, le village se détache de la paroisse et forme sa

propre commission scolaire. Elle est érigée le 10 mars 1927 et porte le nom de Municipalité scolaire du Village de Labelle (1927-1957) et celui de Municipalité scolaire de Labelle (1957-1972).

Le 3 mars 1929, les archives scolaires informent d'une entente survenue entre les deux commissions scolaires pour la séparation des avoirs et des dettes.

Fait à signaler, le petit groupe de résidents du lac Labelle possède sa commission scolaire propre depuis le 8 juin 1907. Érigée alors sous le nom de Labelle Canton, elle administre une seule école. Jeannette Côté, Léonie Labelle, Claude Dubé, Jeanne Paradis, Laura Bertrand, Paul-Émile Cédilotte sont parmi les institutrices et instituteurs de cette école. De Municipalité scolaire Labelle Canton, le 26 février 1958, elle devient Municipalité scolaire du Lac Labelle.

### **Jusqu'en novembre 1948 - toujours pas de collège pour garçons**

Soixante-cinq ans après l'ouverture de la première école à Chute aux Iroquois en 1883, Labelle ne compte toujours pas de collège pour garçons. Entre temps, des tentatives sont effectuées, mais de vrai collège, point.

Pendant de nombreuses années, des maîtresses d'école, des femmes, transmettent les connaissances académiques aux enfants. Quelques enseignants masculins prennent place dans les rangs au cours de cette

période, mais ils sont peu nombreux. La prédominance féminine, dans le domaine de l'éducation, et la carence de l'élément masculin incitent à la réflexion et au questionnement, tant l'évidence est indéniable.

### **L'éducation des garçons**

Depuis 1883, les garçons fréquentent l'école avec les filles. En 1925, le curé Guay ouvre une école privée pour garçons. « *Madame Roy, la ménagère du curé, enseigne à une dizaine de jeunes garçons, élèves de 8<sup>e</sup> à la 10<sup>e</sup> année pour qui les parents paient un certain coût.* »<sup>30</sup> Cette initiative ne dure que deux ans.

En 1940, Louis-Marie Orban tient un salon de barbier et une salle de billard, (*pool*) sur la route 11 devenue la 117 au coin sud-est des feux actuels de signalisation. On procède à un agrandissement et dans un local à côté du salon de barbier s'ouvre une classe pour les garçons. L'instituteur Murray y enseigne.

En 1942, encore sous l'impulsion du curé Guay, une école pour garçons est organisée au village. Raoul Benoît est engagé. Son salaire, 1 000 \$. Il enseigne aux classes de 5<sup>e</sup> à 9<sup>e</sup> année. En 1944, les commissaires d'école rencontrent le ministre de l'Éducation, Hector Poirier; les discussion portent sur la construction d'un collège. Un projet est accepté en 1945. Le plan fourni par l'architecte Charles Grenier comprend trois classes et un logement. Les commissaires d'école s'occupent d'obtenir un terrain de la fabrique pour construire le collège. En 1946, la salle municipale est transformée en école temporaire pour garçons. Le maître Murray dispense l'enseignement académique dans cette école improvisée.



*Collège dirigé par les Frères du Sacré-Cœur, érigé en 1948.*

### **Un collège à tout prix**

En 1947, tous les groupes d'intervenants se mobilisent. Il faut un collège à tout prix, du moins tout porte à le croire. Les conditions diffèrent de celles adoptées lors de la construction du couvent pour filles, en 1905. Le conseil scolaire emprunte un montant de 32 000 \$

à 3 % remboursable en vingt ans. Le député J.H.A. Paquette juge bon d'accorder un octroi de 14 500 \$. L'entrepreneur J.-René Létourneau établit le coût de la construction du collège à 29 300 \$. Le 7 novembre 1948, le collège est terminé. Une messe est célébrée à l'église et Mgr Limoges, évêque de Mont-Laurier, procède à la bénédiction du collège situé alors à l'emplacement actuel de l'Office municipal d'habitation, rue du Collège.

Sont présents à cette cérémonie, le ministre J.-H.A. Paquette, tous les conseillers municipaux et les membres de la Commission scolaire. La grande majorité des citoyens assistent à cette cérémonie.

Dans ce collège, on distribue l'enseignement aux garçons de la 3<sup>e</sup> à la 9<sup>e</sup> année. Des laïcs prennent la direction du nouveau collège. De 1948 à 1952, les instituteurs laïcs sont MM. Jacques Bertrand, Larose, Arbic, Lahaie, Lussier et Murray. "Maître Larose, maître Lahaie" etc., comme les élèves les appellent à l'époque, au temps du vouvoiement et du respect d'une certaine hiérarchie.

### **Une communauté enseignante d'hommes - en 1952**

Pendant quatre ans, le curé Anthime Sicotte poursuit ses démarches afin d'obtenir une communauté enseignante d'hommes qui assumera la direction du collège. À l'été 1952, les Frères du Sacré-Cœur prennent le collège en main. Les frères Ernest, directeur, Rodolphe, Joachim et Jean-Pierre composent la première équipe à venir fonder cette nouvelle mission de leur institut. En 1954, au mois d'août, une nouvelle équipe s'amène. On y trouve le frère Louis-Adélar, directeur, assisté des frères Joachim et Victor. La formation des enfants du chœur ou enfants du Sanctuaire devient leur affaire. Les frères enseignent au collège jusqu'en 1958.

Une présence religieuse masculine ou féminine quotidienne, auprès des enfants, est susceptible d'apporter un brin d'espoir quant au développement de vocations sacerdotales ou religieuses dans une paroisse, tout comme un centre sportif est susceptible de produire des athlètes, et une maison de la culture, des artistes et des écrivains.

Après 1958, le collège abrite quelques classes élémentaires jusqu'en 1972. Les cours du secondaire I sont aussi intégrés dans cette institution puis ces classes sont transférées à l'école Saint-Pie X en 1977. À la fin du chapitre est établie la liste des Supérieures du pensionnat des Sœurs de Sainte-Croix et des directeurs laïques et religieux du collège des Frères du Sacré-Cœur.





*École Le Tremplin.*

## **L'école Saint-Pie X 1955**

L'état désuet des écoles de rang presse la construction d'une nouvelle école. En 1952, un projet est étudié et se concrétise en 1955 par la construction de

l'école Saint-Pie X. Les deux commissions scolaires, celle de La Nativité et celle du Village de Labelle établissent des ententes en vue de répartir équitablement les coûts de construction.

La soumission de Conrad Forget est retenue pour la construction d'une école élémentaire de huit classes. Le montant est de 87 500 \$. L'emprunt effectué, relatif à la construction et à l'ameublement, se chiffre à 103 000 \$ à 4 %, amorti sur vingt ans. Un octroi du gouvernement du Québec de 61 500 \$ vient aider la cause pour la construction de l'école.

Le 31 juillet 1955, Mgr Jutras, Vicaire général du diocèse, bénit la nouvelle école bâtie, sous la présidence d'Alfred Bélisle au conseil scolaire, et située alors à mi-chemin entre le collège et le couvent, sur l'actuelle rue du Collège.

## **Centralisation des écoles de rang - vers l'École Saint-Pie X**

En septembre 1955, l'école Saint-Pie X accueille les enfants du village et ceux des écoles de rang. Ces maisons d'école, dispersées dans la campagne et semées sur les rangs, ont rendu à la clientèle étudiante et aux familles de précieux services. Elles voient maintenant passer chaque matin, devant leur porte, les enfants en route vers l'école Saint-Pie X. Les écoles No 2 et No 3 résistent à la vague. Elles se rallient au plan de l'école centrale un an après, en 1956.

## **Les écoliers de Labelle, à L'Annonciation**

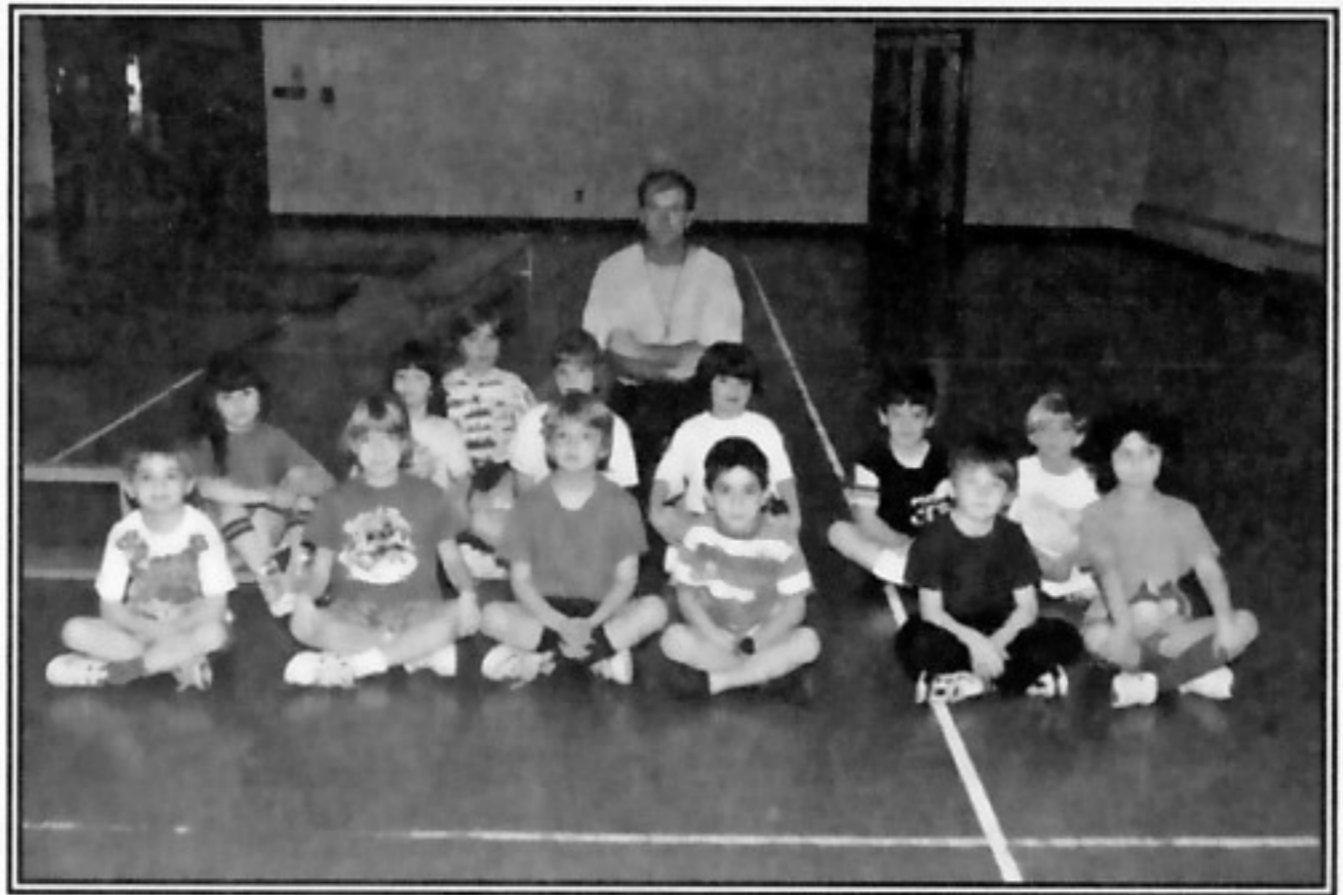
Cette école s'avère rapidement trop exiguë. Une clientèle nombreuse la fréquente. Sans cesse, des projets d'agrandissement sont soumis au département de l'Instruction publique.

En 1960, les élèves des classes de 8<sup>e</sup> année à la 11<sup>e</sup> inclusivement, reçoivent leurs cours à l'école de L'Annonciation, suite à une entente

triennale. À l'échéance, impossible de prolonger l'entente. Les trois années suivantes, soit les années 1963 à 1966, sont difficiles à cause du manque d'espace. Les habitants exercent des pressions et finalement, en 1966, le ministère de l'Éducation approuve les plans des architectes J. Dumontier et D. Bouchard. Ces plans prévoient quatre classes supplémentaires, une maternelle et une grande salle à l'école Saint-Pie X déjà existante.

### **Agrandissement de l'école en 1968**

Miro Construction obtient le contrat de construction et les travaux en ce sens débutent en 1968. Le ministère de l'Éducation accorde une subvention de 141 000 \$ et un emprunt de 252 000 \$ est contracté à la Caisse populaire au taux de 7 %. En septembre 1968, les écoliers bénéficient de locaux neufs et spacieux. En 1988, suivant un courant de laïcisation monté jusque dans la région, l'école Saint-Pie X change son nom pour celui de Le Tremplin. Cette décision est prise suite à un concours auquel ont participé les enfants et la population. Le directeur de l'école est M. Marc Carrière ; en 1996, il en est à sa treizième année au poste de directeur à Labelle.



*Classe de 1<sup>re</sup> année lors d'un cours d'éducation physique. Le professeur est Martial Brousseau.*

### **Bref historique des commissions scolaires**

La *Municipalité scolaire de La Nativité* organise et régit les écoles publiques dans la paroisse du canton Joly, de 1883 à 1927. Après 1927, cette commission scolaire continue **jusqu'en 1957** de régir les écoles sur tout le territoire du canton Joly, mais non du village de Labelle, car une autre commission scolaire s'est formée.

En effet, le 10 mars 1927, le village se détache de la paroisse. Il forme une municipalité distincte et a pour nom *Municipalité scolaire du Village de Labelle (1927-1957)*.



*Classe de 4<sup>e</sup> année. Le professeur est Mme Marcelle Charette.*

Mentionnons l'érection de la **Municipalité scolaire du canton Labelle le 8 juin 1907**. Cette municipalité change son nom pour celui de Municipalité scolaire du Lac Labelle le 26 février 1958.

Après la guerre, un mouvement de fusion s'annonce - question d'économie et d'efficacité.

En 1952, les deux Commissions scolaires se rencontrent. On discute de centralisation des écoles de rang et de la construction de l'école Saint-Pie X.

Le surintendant de l'Instruction publique leur fait savoir que le projet d'école ne peut être étudié tant que les deux commissions scolaires ne sont pas fusionnées.

En 1956, le conseil scolaire de La Nativité fait signer une requête aux habitants revendiquant l'annexion de tout le territoire de la Municipalité scolaire de La Nativité à la Municipalité scolaire du village de Labelle.

### **Fusion des deux municipalités scolaires en 1957**

En 1957, le 18 janvier, le lieutenant-gouverneur approuve la fusion de ces deux municipalités scolaires dont le but est la formation de la commission scolaire de Labelle.

Le mouvement de centralisation continue. Le 18 octobre 1961, se concrétise l'annexion de tout le territoire de la Municipalité scolaire du lac Labelle à la commission scolaire de Labelle. Le 3 avril 1962, une partie de la Municipalité scolaire de Mont-Tremblant est annexée à la Municipalité scolaire de Labelle.<sup>31</sup>

### **Une commission scolaire régionale en 1964**

En 1964, mise sur pied d'une commission scolaire régionale divisée en 3 secteurs principaux :

- la région de Mont-Rolland
- la région de Sainte-Agathe-des-Monts
- la région de Saint-Jovite

Chacune des régions est dotée d'une école secondaire et de trois représentants par secteur (donc au total 9) qui forment l'administration.

La commission scolaire de Labelle adhère, dans la même année, à la commission scolaire régionale des Laurentides dont le centre administratif est situé à Sainte-Agathe-des-Monts.

### **1997 - Projets de centralisation en vue**

Dans un cadre de rationalisation, la fusion des commissions scolaires des Laurentides et Pierre Nepveu pourrait bien être la résultante de rencontres qui se déroulent à l'heure actuelle.

#### **Supérieures du pensionnat des Sœurs de Sainte-Croix à Labelle<sup>32</sup>**

Révde Sœur Marie de Saint-Alexis, Supérieure fondatrice	1902-07
Révde Sœur Marie de Sainte-Léontine	1907-10
Révde Sœur Marie de Sainte-Ludivine	1910-12
Révde Sœur Marie de Saint-Damase	1912-13
Révde Sœur Marie de Sainte-Ludivine	1913-18
Révde Sœur Marie de Sainte-Blanche	1918-20
Révde Sœur Marie de Sainte-Georgina	1920-22
Révde Sœur Marie de Sainte-Aldégonde	1922-26
Révde Sœur Marie de Sainte-Gertrude-de-Nivelle	1926-28
Révde Sœur Marie de Saint-Tharcisius	1928-30
Révde Sœur Marie de Saint-Bernard-de-Rodez	1930-36
Révde Sœur Marie de Saint-Georges-de-Vienne	1936-39
Révde Sœur Marie de Sainte-Germaine	1939-40
Révde Sœur Marie de Sainte-Casilda	1940-46
Révde Sœur Marie de Saint-Raymond	1946-47
Révde Sœur Marie de Sainte-Lucienne	1947-52
Révde Sœur Marie de Saint-Georges-de-Vienne	1952-58
Révde Sœur Marie de Saint-Yves (Claudia Saint-Yves)	1958-64
Révde Sœur Gisèle McDuff	1964-70
Révde Sœur Jeanne Beauchamp	1970-74

*N.B. : Une autre religieuse mérite une mention honorable pour s'être dévouée dans l'enseignement pendant plus de vingt ans à Labelle : Sœur Marie de Sainte-Gertrude.*

#### **Directeurs et enseignants laïcs du collège de garçons - 1948-1952**

MM. Jacques Bertrand, Larose, Arbic, Lahaie, Murray, Lussier

#### **Directeurs du collège des Frères du Sacré-Cœur - 1952-1958**

Révd Frère Ernest, directeur fondateur	1952-54
Révd Frère Louis-Adélar	1954-58
M. Boisvert	1958-60
M. Gilbert Rey	1960-64
M. Gaétan Charron	1964-66
M. Bobby Riopel	1966-68

Après ces années, Sœur Gisèle McDuff et Sœur Jeanne Beauchamp sont successivement directrices de cet établissement.